

## L'HERMESIANISME OU LE GERMANISME

---

Le libéralisme catholique a revêtu dans certains pays des formes particulières qui méritent une attention spéciale.

En Allemagne, les libéraux catholiques exagèrent *la liberté de la philosophie*. " La philosophie, disaient-ils, est indépendante de la théologie et de la révélation. Elle n'est d'aucune religion, elle se tient neutre entre toutes les religions. Qui a jamais dit *algèbre catholique* ? pourquoi dire *philosophie catholique* ? La philosophie est la philosophie, comme la physique est la physique : la physique n'a d'autre règle que la vérité, que ses principes, sa méthode, ses observations et ses expériences ; l'Eglise ne vient point régenter la physique, pourquoi la philosophie n'aurait-elle pas la même indépendance ? "

De la liberté de la philosophie découlait *la liberté du philosophe*. Sans doute le philosophe, comme particulier, est soumis à l'Eglise ; mais le philosophe, comme philosophe, a une indépendance illimitée. S'il parle comme chrétien, il ne peut aller contre les enseignements de la foi chrétienne ; mais s'il parle comme philosophe, il représente la philosophie, il est la philosophie même, tous les droits de la philosophie lui sont communiqués, il participe à l'indépendance absolue de la philosophie.

Aussi ces hommes, sous le couvert de la philosophie, produisaient toutes les erreurs qui leur plaisaient. Du moment qu'ils se posaient en philosophes et parlaient philosophie, l'Eglise n'avait rien à voir dans leur enseignement, qui se trouvait par le fait même hors de sa compétence.

L'esprit de système les porta jusqu'à soutenir qu'une même doctrine peut être *vraie philosophiquement* et *fausse théologiquement*, ou réciproquement *fausse philosophiquement* et *vraie théologiquement*. Ont-ils réellement cru que la vérité pouvait être en contradiction avec la vérité ? Ou bien était-ce de leur part une simple tactique pour éviter de discuter avec l'Eglise et conserver leurs erreurs nonobstant ses condamnations ? Nous ne saurions le dire avec certitude. En tout cas, c'était là leur argument suprême pour garder l'hérésie sans rejeter l'autorité de l'Eglise. " Vous

me dites que ma thèse philosophique est contraire aux principes de la révélation. Je l'admets volontiers. Vous avez raison de me condamner et j'ai raison de soutenir mon sentiment ; car vous parlez théologie et je parle philosophie. Abélard contredit saint Bernard ; pourquoi mirent-ils tant d'amertume dans cette lutte ? Ils devaient plutôt s'embrasser : car le philosophe avait raison comme le théologien, chacun en vertu de ses principes propres, dans sa sphère particulière, parlant une langue diverse, Abélard raisonnant philosophiquement et saint Bernard théologiquement."

L'engouement de la philosophie porta les mêmes esprits à d'autres conclusions presque aussi étranges. La philosophie fut érigée en maîtresse et en juge de la révélation, de la théologie et de la foi. " Il est permis à tout homme, disaient-ils, il est même utile et grand de révoquer en doute, positivement et réellement, une ou plusieurs fois dans sa vie, toutes ses connaissances et toutes ses croyances, de les soumettre au criterium de l'évidence intrinsèque et de n'admettre ensuite que celles qui paraissent aussi évidentes que 2 et 2 font 4." Le fidèle était ainsi invité à se mettre dans le doute réel à l'égard de toutes les vérités de la foi, puis à se les démontrer par des arguments intrinsèquement évidents : toutes les données de la foi, qui, par l'effet de ses démonstrations et aux yeux de sa raison, deviennent aussi évidentes que 2 et 2 font 4, il les conserve ; tout ce qui, à cet examen rationnel, demeure obscur et inévident, il le rejette. " Les incrédules, disaient-ils dans l'ivresse de leur méthode, reprochent souvent aux catholiques d'étouffer leur raison et de croire à l'aveugle : nous voulons leur prouver que ce sont eux qui tombent dans l'absurde en refusant d'admettre nos dogmes." Ils se faisaient fort en effet de prouver toutes les vérités de la foi par des arguments aussi accessibles à la raison que les théorèmes de la géométrie ou les lois de Képler. " Notre dialectique, disaient-ils, est telle que celui qui refuse d'admettre un seul dogme révélé, par exemple, le mystère de la sainte Trinité, doit logiquement rejeter les théorèmes les plus certains de la géométrie, comme la valeur constante des trois angles d'un triangle, ou les vérités les plus manifestes de la physique et de la chimie, comme le mouvement de la terre ou la vitesse de la lumière. Aussi tout homme qui entreprend d'argumenter avec nous est forcé, par les lumières de notre philosophie, à se faire catholique romain ou à devenir sceptique universel."

Cette confusion entre les vérités naturelles et les vérités surnaturelles et cette prétention à prouver celles-ci comme celles-là par des arguments intrinsèquement évidents, porta ces

nov  
d'ar  
tère  
san  
diff  
phi  
faç  
relle  
trav  
n'y  
ils e  
mes  
l'esp  
  
qu'il  
dept  
lema  
de n  
  
I  
trine  
  
I  
catho  
distin  
où le  
les vé  
moye  
seulen  
tés ca  
lation  
sont l  
ordre  
l'objet  
sons p  
par l'a  
nature  
en Die  
révélé  
nu de  
grâce  
ainsi :  
cachée  
qu'auc  
à rév

novateurs à altérer les dogmes de la foi. Il fallait en effet, d'après leur théorie, rendre évidents en eux-mêmes des mystères qui dépassent la portée de la raison : comment le faire sans les entendre autrement que l'Eglise ? Il fallait effacer la différence entre les dogmes révélés et les vérités de la philosophie et des sciences naturelles ; ils entendirent les dogmes d'une façon toute nouvelle ; ils donnèrent à toutes les vérités surnaturelles des interprétations inconnues des siècles passés ; ce fut un travestissement complet et universel des mystères de la foi. Ils n'y ajoutèrent pas seulement quelques explications accessoires, ils en transformèrent le concept essentiel : on n'eut plus les dogmes traditionnels de l'Eglise, mais des productions nouvelles de l'esprit humain, des imaginations et des rêves.

Telle a été la forme du catholicisme libéral la plus perverse qu'il y ait eue dans ce siècle. L'erreur compta des multitudes d'adeptes dans les universités, les séminaires et les collèges de l'Allemagne. Mais elle ne fut pas restreinte à l'Allemagne ; elle eut de nombreux partisans en France et dans la plupart des pays.

Le Concile du Vatican a solennellement condamné les doctrines de ces novateurs.

Il enseigne, conformément à l'Evangile et à toute la tradition catholique, qu'il y a deux ordres de connaissance, essentiellement distincts, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel : l'ordre naturel, où le moyen de connaître est la raison naturelle et l'objet connu les vérités proportionnées à la raison ; l'ordre surnaturel, où le moyen de connaître est la révélation divine et l'objet connu non-seulement les vérités que la raison peut démontrer, mais les vérités cachées en Dieu et que l'on ne peut connaître que par la révélation. "Le consentement perpétuel de l'Eglise catholique," ce sont les paroles du concile, "a toujours tenu et tient qu'il y a deux ordres de connaissance, distincts à la fois par le principe et par l'objet : par le principe d'abord, en ce que dans l'un nous connaissons par la raison naturelle, et dans l'autre, par la foi divine ; par l'objet, parce que, outre les vérités auxquelles notre raison naturelle peut atteindre, il nous est proposé des mystères cachés en Dieu que nous ne pourrions connaître, s'ils ne nous étaient révélés. C'est pourquoi l'Apôtre, qui atteste que Dieu a été connu des gentils par les choses créées, parlant cependant de la grâce et de la vérité qui ont été faites par Jésus-Christ, s'exprime ainsi : Nous parlons la sagesse de Dieu en mystère, laquelle est cachée, que Dieu a prédestinée avant les siècles pour notre gloire, qu'aucun des princes de ce siècle n'a connue, mais que Dieu nous a révélée par son Esprit ; car l'Esprit scrute tout, même les pro-

fondeurs de Dieu. Et le Fils unique lui-même rend grâces à son Père de ce qu'il a caché ces choses aux sages et aux prudents, et les a révélées aux petits (1) "

Aussi l'ordre surnaturel est *irréductible* à l'ordre naturel, parce que ce qui est essentiellement au-dessus de la raison naturelle ne saurait être compris par elle avec évidence. Les mystères révélés demeurent toujours *obscurs* en eux-mêmes et *voilés des ombres de la foi*; l'intelligence ne les admet pas à cause de leur évidence intrinsèque, parce qu'elle les entend comme 2 et 2 font 4, mais à cause de la *révélation même, sur l'autorité de Dieu* qui les a manifestés à l'homme. "Jamais, dit le concile, la raison ne peut être rendue capable de les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. Car les mystères divins par leur nature même dépassent tellement l'intelligence créée, que même livrés par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent cependant couverts d'un voile et comme enveloppés d'obscurité, tant que nous faisons notre pèlerinage de la vie présente loin du Seigneur, car nous marchons dans la foi et non dans la claire vue (2)."

Le théologien ne peut donc produire la foi aux mystères comme le philosophe produit l'assentiment aux vérités naturelles *par des démonstrations évidentes*, comme le physicien ou le chimiste *par des observations ou des expériences*. La foi, dit le concile du Vatican, "est une vertu surnaturelle, par laquelle nous croyons, sous l'inspiration et par le secours de la grâce de Dieu, que tout ce qu'il a révélé est vrai, non point à cause de l'évidence intrinsèque des choses perçue par la lumière surnaturelle de la raison, mais à cause de l'autorité de celui qui l'a révélé, Dieu, qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper. (3) " Les vérités surnaturelles sont démontrées sans doute d'une façon péremptoire,

(1) Hoc quoque perpetuus Ecclesie catholice consensus tenuit et tenet, duplicem esse ordinem cognitionis, non solum principio, sed objecto etiam distinctum: principio quidem, quia in altero naturali ratione, et altero fide divina cognoscimus; objecto autem, quia proter ea, ad que naturalis ratio pertingere potest, credenda nobis proponuntur mysteria in Deo abscondita, quia nisi revelata divinitus, innotescere non possunt. . . . Const. de fide, cath. cap. IV

(2) Nunquam tam idonea redditur ad ea perspicenda instar veritatum que proprium ipsius objectum constituunt. Divina enim mysteria snapte natura intellectum creatum sic excedunt, ut etiam revelatione tradita et fide suscepta, ipsius tamen fidei volumine contacta et quadam quasi caligine obvointa maneant, quamdiu in hac mortali vita peregrinamur à Domino per fidem enim ambulamus et non per speciem, *Ibid.*

(3) Hanc vero fidem, que humanæ salutis initium est, Ecclesia catholica profetur virtutem esse supernaturalem, quæ Dei aspirante et adjuvante gratia ab eo revelata vera esse credimus, non propter intrinsecum rerum veritatem naturali rationis lumine perspectam, sed propter auctoritatem Dei revelantis, qui nec falli nec fallere potest. Const. de fide cath. cap. III.

mais par des arguments *extrinsèques*, spécialement les miracles et les prophéties, qui établissent le fait de la révélation et l'obligation de croire à la parole de Dieu, mais qui ne font pas resplendir l'évidence *intrinsèque* des vérités, puisque ces vérités sont essentiellement *surnaturelles*, c'est-à-dire au-dessus des forces naturelles de la raison.

"Afin que l'hommage de notre foi fût conforme à la raison, dit le grand concile, Dieu a voulu joindre aux *secours intérieurs du Saint-Esprit*, les arguments *extérieurs de la révélation*, à savoir les faits divins, particulièrement les miracles et les prophéties, qui en attestant la toute-puissance et la science infinie de Dieu, fussent des signes manifestes de la révélation, accommodés à toutes les intelligences (1)" C'est pourquoi tout homme de bonne foi est sollicité à croire par des preuves absolument convaincantes, en même temps qu'il y est excité par les suaves attrait du Saint-Esprit; mais comme les vérités proposées à sa croyance ne s'imposent point nécessairement à sa raison par leur évidence même, *il demeure libre d'accorder ou de refuser son assentiment*. "La foi en elle-même, dit le concile, alors même qu'elle n'opère point par la charité, est un don de Dieu," non point le produit d'un syllogisme, "et son acte est une œuvre appartenant au salut, par lequel l'homme accorde à Dieu sa libre obéissance, en consentant et en coopérant à la grâce, à laquelle il pourrait résister (2)."

Mais si les vérités révélées sont au-dessus de la raison, elles *ne lui sont point contraires*. Il ne saurait donc jamais y avoir de contradiction entre les vérités naturelles et les vérités surnaturelles, "puisque,—ce sont les expressions du concile du Vatican,—c'est le même Dieu qui révèle les mystères et donne la foi, et qui a donné à l'esprit humain la lumière de la raison; mais Dieu ne saurait jamais se renier lui-même, ni la vérité contredire la vérité. (3)" Ceux qui prétendent trouver des contradictions entre les vérités de l'ordre naturel et les vérités de l'ordre surna-

(1) Ut nihilominus fidei nostræ obsequium rationi consentaneum esset, voluit Deus cum internis Spiritus Sancti auxiliis externa jungi revelationis suæ argumenta, facta scilicet divina, atque imprimis miracula et prophetias, quæ cum Dei omnipotentiam et infinitam scientiam luculenter commonstrant divinæ revelationis signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata. Const. de fide cath., cap. III.

(2) Quare fides ipsa in se, etiamsi per charitatem non operetur donum Dei est, et actus ejus est opus ad salutem pertinens, quo homo liberam præstat ipsi Deo obedientiam, gratiæ ejus, cui resistere posset, consentiendo et cooperando. *Ibid.*

(3) Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissonantia esse potest, cum idem Deus qui mysteria revelat et fidem infundit, a quo homo rationis lumen indiderit; Deus autem negare seipsum non possit, nec verum vero unquam contradicere. Ital., cap. IV

turel ou n'entendent pas les vérités de la foi selon l'esprit de l'Eglise, ou prennent les systèmes des opinions humaines pour des dogmes de la raison (1).

Il appartient à l'Eglise, en vertu des pouvoirs qu'elle a reçus de Dieu et par les fins mêmes de son institution, de conserver dans toute son intégrité le dépôt des vérités révélées. Or elle ne remplirait point cette charge si elle ne condamnait toute doctrine qui s'élève contre la science de Dieu. C'est pourquoi elle a le droit et le devoir de condamner toutes les erreurs contraires aux vérités révélées. "L'Eglise, dit le concile, qui a reçu, avec la fonction apostolique d'enseigner, la charge de conserver le dépôt de la foi, possède divinement le droit et le devoir de proscrire la fausse science, afin que personne ne soit trompé par la philosophie et de vains sophismes (2)." "C'est pourquoi tous les fidèles chrétiens non-seulement ne peuvent soutenir comme des conclusions légitimes de la science les opinions reconnues contraires à la doctrine de la foi, surtout si elles ont été réprochées par l'Eglise, mais sont absolument tenus à les tenir plutôt pour des erreurs qui ont l'apparence de la vérité (3)" Que le philosophe ne vienne donc pas dire: "Je parle philosophie; la philosophie est indépendante de l'Eglise." La philosophie et les philosophes sont soumis à l'Eglise. La divine Epouse de Jésus-Christ a "le devoir de réduire toute intelligence à rendre hommage" à Celui qui "est la vérité, la voie et la vie," à la raison du Père, contre laquelle ne saurait prévaloir la raison du philosophe, au Verbe de Dieu, qui dit la parole vraie, que ne saurait contredire aucune parole vraie, au Seigneur des sciences, que la philosophie comme toutes les autres sciences doivent servir.

L'intelligence des dogmes peut augmenter dans l'Eglise, leur expression peut devenir plus parfaite; mais *le sens lui-même ne peut être modifié*. L'Eglise ne peut pas entendre un dogme d'une manière à une époque et l'entendre d'une autre manière à une autre époque; un concile ne peut interpréter une formule de la foi autrement qu'un concile précédent, ni donner des explications qui soient en opposition avec les explications anciennes. "Il faut

(1) Inanis autem hujus contradictionis species inde potissimum oritur quod vel fidei dogmata ad mentem Ecclesie intellecta et exposita non fuerunt, vel opinionum commenta pro rationis effutis habeantur. *Ibid.*

(2) Porro Ecclesia, quæ una cum apostolico munere docendi, mandatum accepit fidei depositum custodiendi, jus etiam et officium divinitus habet falsi nominis scientiam proscribendi, ne quis decipiatur per philosophiam et inanem fallaciam. *Ibid.*

(3) Quapropter omnes christiani fideles hujusmodi opiniones, quæ fidei doctrine contrarie esse cognoscuntur maxime si ab Ecclesia reprobatæ fuerint, non solum prohibentur tanquam legitimæ scientiæ conclusiones defendere, sed pro erroribus potius, qui fallacem veritatis speciem præ se ferant habere tenentur omnino. *Ibid.*

to  
dé  
s'e  
ge  
été  
à p  
l'E  
lib  
l'in  
dan  
mer  
c'es  
pré

La

sous  
Favi  
rense  
tique

J  
rense  
sur le  
dans  
les in  
peu d  
cepen  
voir.

(1)  
semel d  
tie spec

(2)  
tum pro  
Christi 8

(3)  
omnium  
intellige  
mate, co

toujours retenir, dit le concile, le sens des dogmes qu'a une fois déclaré la sainte Eglise notre mère et il n'est jamais permis de s'en écarter, sous le prétexte et au nom d'une plus haute intelligence (1)." Car "la doctrine de la foi, révélée par Dieu, n'a pas été proposée à l'esprit humain comme un système de philosophie à perfectionner, mais elle a été confiée comme un dépôt divin à l'Epouse du Christ, pour être gardée fidèlement et déclarée infailliblement (2)."

"Croissent donc et fassent de grands et immenses progrès l'intelligence, la science, la sagesse, dans chacun comme dans tous, dans chaque fidèle comme dans toute l'Eglise, avec l'accroissement de l'âge et des siècles, mais toujours dans le même genre, c'est-à-dire dans le même dogme, le même sens et la même interprétation ! (3)."

---

## La situation politique et religieuse en Chine et ses causes

---

La très importante lettre dont nous publions le texte ci-dessous, a été adressée aux *Missions catholiques* par Mgr. Alphonse Favier, lazariste, évêque coadjuteur de Pékin, et complète les renseignements que nous avons déjà donnés sur la situation politique et religieuse de la Chine :

Péking, le 31 décembre 1898.

Je voudrais être assez habile, assez expérimenté, assez bien renseigné, pour vous donner un aperçu aussi exact qu'impartial sur les événements qui, pendant cette année, ont placé l'Empire dans une situation des plus graves et des plus dangereuses pour les intérêts politiques et religieux. Je vais essayer de jeter un peu de lumière dans les ténèbres qui nous environnent, sans avoir cependant la prétention d'imposer à personne ma manière de voir.

(1) Hinc sacrorum quoque dogmatum is sensus perpetuo est retinendus, quem semel declaravit Sancta Mater Ecclesia, nec unquam ab eo sensu, altioris intelligentie specie et nomine, recedendum. *Ibid.*

(2) Neque enim fidei doctrina, quam Deus revelavit, velut philosophicum inventum proposita est humanis ingenis perficienda, sed tanquam divinum depositum Christi Sponse tradita, fideliter custodienda et infallibiliter declaranda. *Ibid.*

(3) Crescat igitur et multum vehementerque proficiat, tam singulorum, quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesie, etatum et seculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia: sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia. *Ibid.*

Lorsque la dynastie tartare des Tsing s'empara de la Chine, les partisans de la dynastie chinoise des Ming, refoulés dans le sud, s'y défendirent encore pendant plus de trente ans, et les populations méridionales ne se soumièrent jamais qu'imparfaitement aux vainqueurs. Depuis lors, elles sont toujours restées frémissantes sous le joug, essayant de profiter de toutes les circonstances pour rétablir l'ancienne dynastie et renvoyer dans les plaines de Mandchourie la dynastie tartare usurpatrice à leurs yeux. Divisés en nombreuses Sociétés secrètes, celles des "Nénaphars blancs", des "Jefneurs", des "Grands couteaux", des "Protecteurs de l'Empire", et cent autres, ils savent se réunir au moment donné, contre l'ennemi commun, le Tartare. C'est ainsi que, sans parler des nombreuses révoltes qui éclatèrent sous les premiers règnes, nous avons vu ce grand parti chinois élire, vers 1860, un empereur du nom de T'ien-Ouang (Roi du ciel), s'emparer de Nanking et y établir une nouvelle cour. Ces rebelles recherchaient alors l'alliance de l'Europe, mettaient pour l'obtenir la croix sur leurs étendards et protégeaient les chrétiens; mais les Européens jugèrent plus prudent, plus régulier, plus avantageux de soutenir le "Fils du ciel" et la cour de Péking.

Grâce aux troupes européo-chinoises, commandées par Gordon, Aiguebel, Lebreton, l'Empire fut conservé une première fois à la dynastie qui l'avait conquis jadis. Quelques années après, les partisans des Ming reprirent les armes, envahirent même une partie de la province du Tche-Ly et arrivèrent jusque sous les murs de T'ien-Tsin où ils furent écrasés par le feu des canonnières françaises qui avaient pu remonter le canal et les cerner. Pour la seconde fois l'Empire était sauvé.

\* \* \*

Dans les années qui suivirent, des révoltes partielles éclatèrent et ne furent encore réprimées que par le secours de l'Europe. Vint la guerre du Japon, et chacun sait que les Japonais auraient pu arriver à Péking sans difficulté: car aucune force sérieuse ne restait plus à leur opposer. Deux mille charrettes attelées, préparées d'avance, devaient transporter dans les extrêmes provinces de l'Ouest, la cour et le dernier empereur de la dynastie tartare. Elle aurait été probablement remplacée, soit par une dynastie japonaise, soit par une dynastie chinoise, si l'intervention de trois grandes puissances n'était venue la sauver une dernière fois.

L'Empereur Kouang-Su continua donc à régner dans une paix relative, troublée seulement par les mêmes Sociétés secrètes dont nous avons parlé. Le parti de la dynastie des Ming, dont elles ne sont que les ramifications, voyant que tous ses échecs précédents étaient dus à l'intervention des Européens, changea de tactique: il se déclara radicalement hostile aux étrangers et aux chrétiens, que l'Empereur semblait vouloir protéger: de là persécution et assassinat de missionnaires. Parmi ces derniers se trouvaient deux Allemands: l'empereur Guillaume envoya ses navires et ses troupes de débarquement, qui prirent possession, sans coup férir et sans avis préalable, de la baie de Kiao-Tcheou.



Le gouvernement chinois, coupable du meurtre des missionnaires d'une manière très indirecte seulement, puisqu'il avait été commis par les bandes rebelles, jugea la conduite de l'Allemagne en cette circonstance un peu... précipitée.

Sa première idée fut de se défendre et, dans ce but, il fit venir du Kan-Sou environ vingt-cinq mille hommes, elles arrivaient sur les frontières du Tché-Ly, mais, pendant ce temps, un traité avait été signé avec l'Allemagne, et les troupes du Kan-Sou n'eurent plus qu'à rester dans leurs cantonnements. Sur toute leur route elles se disaient appelées pour combattre les Européens, ce qui était vrai, et cette assertion, devenue fausse à leur arrivée, ne laissa pas que de produire une grande agitation parmi le peuple.

\* \*

Cette prise de Kiao-Tcheou fut le signal d'un changement complet dans la politique européenne, qui établit le système de la "compensation"; expression au moins bizarre puisqu'elle indique le fait de prendre une portion de territoire chinois en "compensation" d'une autre portion déjà prise par le voisin! Quoi qu'il en soit, chacun voulut avoir sa part. La Russie se fit offrir Port-Arthur; l'Angleterre, pour occuper Ouei-hai-ouei, crut devoir faire une démonstration navale devant Ta-kou. Dans la crainte d'une descente subite, le gouvernement chinois manda les troupes du Kan-Sou pour les placer entre Ta-Kou et Péking, mais elles n'arrivèrent, comme la première fois, qu'après le traité signé.

Pendant ces événements, la Chine, rongée par les Sociétés secrètes qui commençaient leurs méfaits, déchiquetée par les Européens qui "se compensaient", eut à subir de plus une effroyable révolution de palais.

\* \*

Vers 1862 eut lieu l'élection de l'empereur Toung-Tche, fils de l'impératrice de l'Ouest (Si-t'ai-hoan). C'est à cette date que commence la puissance de cette illustre princesse, qui prit la régence pour le compte de son fils encore enfant. Devenu majeur, Toung-Tche se maria, fut emporté peu après par une terrible maladie, et sa jeune femme le suivit au tombeau. L'impératrice-mère choisit alors et fit accepter pour empereur un très jeune enfant qui reçut le nom de Kouang-Su. La nouvelle régence fut longue! elle ne prit fin qu'à la majorité de Kouang-Su qui se maria aussi et régna lui-même sous le puissant patronage de l'impératrice-mère. Cette femme énergique gouverne donc en réalité la Chine depuis plus de trente-cinq ans.

Vers le mois de juillet de cette année, l'Empereur, pressé par des conseillers presque tous Chinois, peut-être plus entreprenants que sages, entra subitement dans la voie des réformes; réformes qu'il voulut établir toutes en même temps, et avec une précipitation à laquelle la Chine n'était pas habituée. L'impératrice lui fit à plusieurs reprises de violentes observations; elles allèrent si loin, dit-on, que l'Empereur, découragé, profondément attristé, songea à rentrer dans le silence et à remettre de nouveau la ré-

gence à l'Impératrice. Cette résolution ne faisait pas l'affaire de ses partisans, affiliés bien probablement aux Sociétés secrètes et encouragés peut-être sous main par une grande puissance européenne. Ils représentèrent à Kouang-Su que, si quelqu'un devait se retirer, ce n'était pas lui, mais bien l'Impératrice-mère, et on songea sérieusement à mettre de côté cette dernière en lui enlevant tout pouvoir. Avertie à temps, elle prévint ses ennemis qui, disait-elle, trompaient l'Empereur. Les uns furent décapités, les autres envoyés en exil ; leur chef eut le temps de gagner la mer et de s'abriter derrière les fanons de la *baleine* : quant à l'Empereur lui-même, il remit, de plein gré ou autrement, la régence à l'Impératrice, qui gouverne aujourd'hui avec ses partisans, tous Tartares, plus puissants que jamais et abrités sous les défenses de l'*éléphant*.

\* \*

Ce bouleversement eut de graves conséquences, les Sociétés secrètes se soulevèrent, voulant comme toujours profiter des troubles pour agir contre la dynastie ; comme toujours aussi, la révolte commença par les provinces méridionales, celles du Kouang-Si et du Kouang Tong, puis elle gagna le Su-Tchuen, le Hou-Nan et le Chan-tong, se rapprochant de plus en plus de Péking. Les gouverneurs et les mandarins des provinces, ne sachant trop à qui obéir, laissaient l'incendie se propager sans y porter secours.

Le parti de l'Impératrice tout puissant aujourd'hui, le sera-t-il toujours ? Le parti vaincu n'est-il pas affilié secrètement aux rebelles et encouragé par une nation, rivale d'une autre nation plus prudente, qui voudrait continuer à soutenir la dynastie tartare ? L'incertude règne sur cette question.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les événements d'Europe ont une grande influence sur ceux de Chine et les mêmes intérêts, les mêmes rivalités, les mêmes ambitions s'y retrouvent. Le premier ministre, généralissime des troupes, n'a point voulu faire sortir de la province les soldats du Kan-Sou ; il a augmenté tous les effectifs de l'armée tartare ; il a réuni à Péking ou aux environs, toutes les troupes fidèles à la dynastie, et se tient prêt à toute éventualité ; il semble donc probable que l'impératrice, plus décidée que jamais à ne reculer devant rien, conservera le pouvoir.

En attendant, ce sont les missionnaires et les chrétiens qui paient en ce moment pour tout le monde. Les Sociétés secrètes, organisées en bandes, ont reçu un mot d'ordre général ; par haine des Européens et du christianisme, peut-être aussi pour créer de plus grands embarras aux Tartares, elles font le plus de mal possible : au Kouang-tong et au Kouang-si plusieurs missionnaires français ont été tués, un brûlé vif dans son église avec ses chrétiens, les missions ont été pillées et les missionnaires obligés de se retirer dans des ports pour assurer leur sécurité. Au Su-Tchuen, depuis six mois, tout est en feu, un prêtre français et trois prêtres chinois sont entre les mains des rebelles. Dans plus d'un tiers de la province, toutes les églises et résidences sont pillées et brûlées, les villages chrétiens ravagés, leurs terres vendues, dix-huit néophytes ont été massacrés et vingt mille sont sans asile et sans

(1) U  
Fleury dep

pain. Au Hou-nan, un prêtre a été massacré avec de nombreux chrétiens, des églises ont été dévastées. Au Chan-tong plusieurs chrétiens sont tués, plusieurs villages pillés et incendiés, plusieurs résidences et églises détruites. Au Kiang-si, un prêtre a été très grièvement blessé, enfin dans le sud même de cette province du Pé-Tche-Ly, plusieurs villages sont brûlés et les rumeurs menaçantes n'ont pas cessé entièrement.

Les Allemands ont donné, pour prétexte de l'occupation du port de Kiao-Tcheou, la nécessité de venger la mort de leurs missionnaires et de protéger les chrétiens. On en conclut que, s'il n'y avait ni missionnaires ni chrétiens, la Chine ne serait pas morcelée par les puissances européennes; de là cette recrudescence de haine contre des innocents qui ne sont pour rien dans ces faits politiques. Personne ne peut prévoir la fin de ces troubles religieux sortis de Kiao-Tcheou, comme tous les maux sortirent jadis de la boîte de Pandore.

\* \* \*

Quelle est la conduite du gouvernement chinois dans ces circonstances critiques? Et, par le gouvernement chinois, j'entends l'Impératrice et ses fidèles Tartares, qui gouvernent seuls aujourd'hui? Il n'y a pas à mettre en doute sa bonne volonté car son intérêt est de ne point s'aliéner les Européens et de défendre les chrétiens attaqués par les rebelles. Nous en avons, du reste, des preuves. Depuis le commencement des troubles, les édits de protection se sont multipliés. Au milieu de beaucoup d'autres, j'en choisis un que je joins à cette lettre (voir page 32.)

Si les ordres du gouvernement central ne sont pas toujours exécutés, c'est qu'on ne le croit pas encore à l'abri d'une révolution, ce qui donne aux mandarins des provinces une certaine appréhension pour l'avenir. Cette révolution devient, du reste, de moins en moins probable, et le premier ministre, généralissime de tous les corps d'armée, est prêt à la repousser victorieusement, si elle se produit, au moyen de 100,000 hommes, qui protègent la capitale. C'est ce qui nous permet déjà de constater que l'action efficace du gouvernement sur les provinces commence à se faire sentir et qu'on n'y hésite plus autant à marcher contre les rebelles. J'ai reçu aujourd'hui même de Mgr Chouvellon, vicaire apostolique du Su-Tchuen, où les troubles sont plus graves que partout ailleurs, la dépêche suivante, datée du 29 décembre :

« Le Gouverneur et les généraux marchent avec leurs troupes contre les bandes dévastatrices; dans un premier combat cent rebelles ont été tués; le Père Fleury est encore vivant; il y a toujours grand danger pour les missions. »

En effet, si plusieurs bandes ont déjà été détruites, les mandarins n'ont point encore osé marcher contre le fameux Yu-man-tze. Ce brigand bien connu ici, l'est moins en Europe; c'est un révolté, déjà condamné à mort par le gouvernement, mais qui, réfugié avec un millier d'hommes dans les montagnes, dirige de là sans danger les bandes incendiaires. Il a saisi le P. Fleury, (1), qu'il retient

(1) Une dépêche que nous avons publiée a annoncé la délivrance du Père Fleury depuis le départ de cette lettre.

prisonnier depuis six mois ! C'est pour lui un bouclier, un palladium. Les troupes tartares hésitent à anéantir le Yu-man-tze, craignant le massacre du missionnaire : les gouverneurs essaient de parlementer, lui offrent des dignités, l'amnistie de ses méfaits, 300,000 francs, etc. L'habile Yu-man-tze vient de demander en plus mille fusils à tir rapide... pour se soumettre !!

Le gouvernement chinois, devant cette dernière exigence, ouvre enfin les yeux. Il commence à comprendre que toutes les menaces de mort contre le P. Fleury sont des prétextes ; que le Yu-man-tze se gardera bien de faire disparaître un tel otage qui, au dernier moment, lorsqu'il sera acculé, lui servira encore à racheter sa propre vie : aussi des ordres formels vont être expédiés pour écraser ce grand rebelle.

\*  
\*  
\*

Le danger ne peut pas disparaître d'un jour à l'autre : mais il est évident que les mandarins commencent à obéir aux ordres de l'Impératrice, envoyés depuis peu et qui étaient ainsi conçus : " Nous ordonnons à tous les mandarins du Su-Tchuen de réunir leurs troupes et d'écraser toutes les bandes révoltées."

Le ministre de France, M. Pichon, a reçu les promesses les plus formelles du Tsung-ly-Yamen. Le premier ministre tartare, avec lequel j'entretiens une correspondance connue et approuvée par le représentant de la France, m'a également certifié par lettre " qu'avant peu la paix sera rétablie au Su-Tchuen." Sans doute, tout n'est pas fini ; mais cela prouve la bonne volonté du gouvernement de l'impératrice, auquel il faut laisser le temps matériellement nécessaire à la pacification.

Que fait de son côté le gouvernement français et son ministre à Péking ? Je puis affirmer qu'il fait tout son possible pour conserver haut et ferme le protectorat des missions, que notre glorieux pape Léon XIII vient de remettre une fois de plus entre les mains de la fille aînée de l'Eglise.

Depuis quarante ans, jamais pareil imbroglio ne s'est produit en Chine. Malgré la meilleure volonté, il faut du temps pour se reconnaître dans ce labyrinthe de questions politiques et religieuses avant de trouver la porte de sortie. D'un autre côté, comment agir efficacement pour ce malheureux Su-Tchuen éloigné de toute communication et par terre et par eau ? Comment prendre des moyens coercitifs qui, tout désintéressés qu'ils soient, peuvent être mal interprétés par une nation rivale ?

Comment envoyer au loin des forces qui, d'un moment à l'autre, peuvent être nécessaires à la mère-patrie ? En tout autre temps rien de plus simple ; mais aujourd'hui, qui peut être assuré du lendemain, même en Europe ? Ces interrogations, auxquelles il est facile de répondre, suffisent à faire comprendre les attermoissements du gouvernement français, et tout homme impartial ne se permettra pas de mettre en doute un seul instant son bon vouloir.

A moins d'avoir été sur la brèche avec le représentant actuel de la France à Pékin, on ne comprendra jamais les efforts qu'il a dû faire pour emporter d'assaut certaines positions, conserver

ma  
éne  
vé  
ph  
pat  
que  
ave  
de l  
effo  
les i  
que  
sire  
la R  
sa p  
se ca  
acco  
des j  
vient  
V  
parle  
L  
octob  
DOUA  
TCH'E  
mande  
D  
nois et  
nablen  
pour le  
térieur  
locales  
tion eff  
avertis  
les nota  
rent re  
sée emb  
faire pr  
fiance.  
jour en  
Cep  
entre le  
les évit  
tchuen  
lations  
troubles

malgré tout l'estime du gouvernement chinois, empêcher par son énergie et sa prudence de plus grands malheurs, obtenir enfin de véritables succès avec des moyens d'action presque nuls. M. Stephen Pichon ne saurait être accusé de cléricanisme, c'est un vrai patriote qui aime avant tout son pays.

Cette dernière qualité, qui lui est commune avec tous les évêques et tous les missionnaires, fait qu'il s'entendra toujours bien avec eux. Ils lui ont déjà donné, par parole et par écrit, des preuves de leur reconnaissance pour les succès obtenus et surtout pour les efforts qu'il ne cesse de faire afin de sauvegarder en Chine tous les intérêts de la France, quels qu'ils soient.

Si les résultats ne se manifestent pas avec autant de rapidité que des individualités ignorantes de la situation pourraient le désirer, personne ne peut en rendre responsable le représentant de la République, qui n'épargne ni son intelligence, ni son temps ni sa peine. Au reste, on ne perdra rien pour attendre ; les esprits se calmeront, la paix se rétablira, des réparations sérieuses seront accordées et, malgré toutes les intrigues, nous verrons encore ici des jours fortunés pour la France et pour les missions : " Tout vient à point, à qui sait attendre."

Voici le décret pour la protection des chrétiens dont nous parle Mgr. Favier dans les pages précédentes :

### **Décret de S. M. l'Impératrice douairière**

Le 21<sup>e</sup> jour de la 8<sup>e</sup> lune de la 21<sup>e</sup> année de Kouang-Su (6 octobre 1898), ont été reçus de SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE TSEHI TOAN-YEOU K'ANG-YI TCHAO-YU TCHOANG TCH'ENG CHEOU-KONG TSIN-HIEN TCHONG-HI les bienveillants Commandements dont la teneur suit :

Depuis l'ouverture au commerce des ports (de l'Empire), Chinois et Etrangers forment une seule famille. Il convient raisonnablement de ne pas établir de distinction entre eux. De même, pour les missionnaires de toutes nations qui se trouvent dans l'intérieur, il a été bien souvent, par Décrets, ordonné aux autorités locales de tout l'Empire de s'efforcer de leur assurer une protection efficace ; on ne s'est pas borné à quelques ordres, à quelques avertissements. Il importe absolument que les fonctionnaires, les notables, les lettrés et les gens du peuple des provinces s'inspirent respectueusement des vues de la Cour Impériale, dont la pensée embrasse tous les hommes dans la même affection. Il faut faire preuve de sincérité et d'équité. Il ne faut ni haine ni défiance. Et l'on pourra espérer arriver ainsi à une concorde de jour en jour plus profonde.

Cependant, ces temps derniers, des affaires se sont élevées entre le peuple et les chrétiens sans qu'on ait encore pu arriver à les éviter. Aucune des différentes affaires religieuses du Sutchuen n'a, actuellement, encore pu être réglée. Parmi les populations bornées et ignorantes, des rumeurs se propagent, des troubles se produisent, et de futiles prétextes deviennent la source

de conflits. Et cependant, les grands et petits fonctionnaires à qui incombait l'administration (de ces populations) n'ont pas su les exhorter au devoir en toutes circonstances, ni prévenir les difficultés ; il leur est donc bien difficile, à la vérité, d'en rejeter la responsabilité.

Par ce nouveau Décret, que NOUS rendons dans un but spécial et d'une façon très explicite, NOUS ordonnons aux hautes autorités provinciales de se pénétrer de l'absolue nécessité, partout où il existe des établissements religieux, de donner aux autorités locales les ordres les plus sévères pour que, apportant un soin attentif à l'exécution de Décrets si souvent répétés, elles assurent la protection d'une manière efficace. Dans leurs relations avec les missionnaires des diverses nations, les autorités devront, toutes, les traiter avec égards. S'il s'élève quelque affaire entre le peuple et les chrétiens, elles devront les examiner selon l'équité et les régler avec promptitude. De plus, elles doivent exhorter les notables et le peuple à se confiner chacun dans son rôle ou ses attributions et leur défendre de se laisser aller, dans un mouvement de colère, à créer des troubles. Quant aux voyageurs étrangers, on devra également, dans tous les endroits où ils arriveront, les protéger avec le même soin, afin de " combler la mesure des sentiments d'affection et des égards " (envers les gens venus de loin).

Si, à dater de la promulgation du présent Décret, il se produit de nouvelles négligence dans les précautions à prendre et qu'il en résulte des troubles, on ne manquera pas de dénoncer les autorités locales responsables, afin qu'elles soient punies avec la plus grande sévérité. De même, les Vice-rois et Gouverneurs placés à leur tête seront tous traités avec une égale rigueur. Qu'ils ne prétendent pas n'avoir pas été prévenus !

Respect à ceci !

---



---

## La question juive et la révolution sociale.

(Suite et fin)

### V.—L'ÉMANCIPATION.

Rien ne sert de dissertar si l'on ne conclut pas ; et au moment de conclure à la nécessité d'une émancipation et d'en tracer les voies, j'éprouve le besoin de résumer mes moyens d'établir la conquête juive, car c'est là le fond de la question. J'ai aussi le devoir d'indiquer mes sources—sans parler de ma propre observation en maint pays.

Ces sources, dont je n'ai pas fait une seule citation, puisque je ne me proposais pas de prouver, mais simplement de jalonner, sont les ouvrages de fonds suivants :

" Les Juifs, rois de l'époque," par Toussenel, 1835.

" Le Juif et la Judaïsation des peuples chrétiens," par le chevalier Gougenot des Mousseaux, 1869.

" Les Juifs devant l'Église et l'Histoire," par le P. Constant, des Frères Prêcheurs, 1896.

On en trouverait bien d'autres, parmi lesquels "L'entrée des Israélites dans la Société française," par l'abbé Joseph Lemann.

Ces sources sont à peu près résumées dans un petit livre populaire qui vient de paraître sous le titre : " Juste solution de la question juive," par M. J. Franck.

Je ne parle pas de la "France juive" ni, en général, de la puissante œuvre littéraire de Drumont, parce qu'elle a un caractère d'actualité plutôt que de recours historique ; non plus que de l'épisode éclatant qui se produit en ce moment, comme un corps à corps dans un duel, au cours de la lutte acharnée dans laquelle la société chrétienne se débat contre la conjuration juive.

Cet épisode est pourtant plein d'enseignements ; il est comme la preuve par le fait, dans les soulèvements qu'il a suscités, de ce que j'ai essayé d'établir historiquement et philosophiquement en thèse ; à savoir le caractère à la fois religieux, économique et politique de la lutte, qui a son point culminant, jusqu'ici, dans la Révolution française, et, il faut bien le dire après de Maistre, son inspiration satanique.—Comme Satan lui-même concourt inconsciemment à l'œuvre de la Miséricorde divine, le moment actuel fait toucher aux Français ce qu'il leur en revient de s'être créés en Europe les zélés de la Révolution ; comme aussi à beaucoup de Conservateurs, monarchistes ou autres, d'être devenus ses complaisants.

C'est à ces derniers que s'adresseraient mes objurgations si ma voix pouvait avoir assez de portée pour les ramener à la clairvoyance ; nullement aux Juifs, qui ne font, en poursuivant leur action dissolvante sur la société chrétienne, qu'obéir à une fatalité historique.

Cette fatalité, je la résume en ces trois points :

a) " Les Juifs sont restés une nation ; "

b) " Cette nation est persuadée que l'empire du monde lui appartient ; "

c) " Elle n'a moyen de le réaliser que par la corruption des esprits, qui amène la décomposition sociale. "

Ceci dit, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que personnellement les Juifs ont gardé de leur antique civilisation beaucoup de dons, souvent redoutables, et certaines vertus, dont ils peuvent tirer profit et orgueil. Ce dernier trait, l'orgueil, qui ressort à chaque page de l'Évangile, est même le plus caractéristique chez eux, malgré la dureté des humiliations qu'il leur a attirées ; mais il ne les empêche pas de se montrer courtois lorsqu'ils ont intérêt à le paraître et d'avoir ainsi droit à la réciprocité.

Seulement et pour conclure, il faut pour première condition de notre émancipation revenir au système de nos pères en ces trois autres points :

I.—“ Ne traiter les Juifs que comme des étrangers, et des étrangers dangereux ; ”

II.—“ Reconnaître et abjurer toutes les erreurs philosophiques, politiques et économiques dont ils nous ont empoisonnés ; ”

III.—“ Reconstituer dans l'ordre économique comme dans l'ordre politiques les organes de la vie propre, qui nous rendaient indépendants d'eux et maîtres chez nous.”

Je reprends chacune de ces trois propositions dans l'ordre de l'énoncé.

Ire PROPOSITION.—“ Ne traiter les Juifs que comme des étrangers et des étrangers dangereux.”—Pour bien comprendre cela, il faut renoncer à l'idée moderne que la territorialité seule constitue la nationalité, et que tout sujet est un citoyen. Ainsi, il ne faut pas mettre les Juifs sur un autre pied que les indigènes de nos colonies, non seulement en Algérie, mais partout. Tout sujet français a droit à la protection des pouvoirs publics et à la justice dont ces pouvoirs sont les arbitres ; mais s'il n'appartient pas à une souche française, la naturalisation elle-même ne devrait pas porter pour lui ses pleins effets, mais le laisser en droit sous le régime d'un statut personnel, jusqu'à ce que les caractères de son extranéité se soient effacés en fait. Il ne s'en trouvera que mieux, puisqu'il aura conservé sa loi ; nous aussi, parce qu'il ne pourra pas exploiter contre nous la nôtre, qui n'est pas faite pour lui.

La non admission aux fonctions publiques serait la première conséquence du rétablissement de cette situation qu'il serait assurément plus logique de faire en droit à ces étrangers, qu'en fait aux familles françaises qui ont créé et conservé la tradition nationale.

Ensuite, le prosélytisme de l'esprit juédique devrait être réprimé dans toutes ses manifestations saisissables ; tout particulièrement lorsqu'il s'exerce sous la forme d'attaque contre nos croyances, nos traditions, nos institutions, nos mœurs. Leur respect s'impose à tout hôte, qu'il soit de passage ou à demeure. Personne ne disconvient en principe de cela, mais pas une seule loi n'est restée debout pour l'imposer.

Ile PROPOSITION.—“ Reconnaître et abjurer toutes les erreurs philosophiques, politiques et économiques dont les Juifs nous ont empoisonnés.”—C'est là le plus difficile en même temps que le plus essentiel ; car ce qui est réclamé précédemment est l'œuvre des pouvoirs publics, et les pouvoirs publics ne peuvent appliquer avec suite dans leur exercice d'autres maximes que celles de l'opinion ; autrement elle se retournerait contre eux et entraverait ou stériliserait leur action.

Ils ne nous gouvernent aujourd'hui qu'au nom et en conformité des principes de 1789, parce que ces principes sont à la fois ceux de notre droit public, ou prétendu tel, et ceux de la formation intellectuelle de la plupart d'entre nous. Or, ces principes essentiellement judaïques, ces fausses notions de la liberté et de l'égalité, ces faux dogmes de la Révolution, sont incompatibles avec l'esprit chrétien, avec la civilisation chrétienne. On a pu croire et essayer de soutenir le contraire, même de nos jours, au bord de l'abîme où ils nous conduisent ; mais les définitions op-



posées de l'Eglise sont formelles ; les cris d'alarme de nos penseurs, comme de Maistre, Bonald, Blanc de Saint-Bonnet, Donoso Cortés—pour ne nommer que les morts,—sont perçants ; plus perçante encore la plainte douloureuse et inconsciente des peuples en décadence

Ce n'est pas tout que de reconnaître l'erreur, il faut l'abjurer, c'est-à-dire reconnaître solennellement Jésus-Christ comme le Seigneur et Maître de toute nation chrétienne parce qu'Il est l'auteur et le gardien nécessaire de la civilisation chrétienne. N'est-ce pas chose inouïe, quand on n'a pas perdu la foi, que de regarder cet hommage public comme suranné, l'observation de la loi du Christ comme facultative, et comme négligeable le recours au Sauveur devant la tempête déchaînée par son abandon ?

IIIe PROPOSITION.—“ Reconstituer dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique les organes de la vie propre qui nous rendaient indépendants des Juifs et maîtres chez nous.”—Un premier organe à reconstituer, c'est celui qui rend le charbonnier maître chez lui, c'est la famille, en rendant à son chef, au père de famille, sa direction religieuse, économique et politique. Vient ensuite la reconstitution de la commune sur cette base, c'est-à-dire par feux. Puis les professions à réorganiser en corporations, et les provinces au moyen d'Etats élus par ces corporations. En un mot les assises historiques des libertés publiques, en les appropriant aux conditions actuelles de l'activité sociale.

La première et la plus fondamentale de ces libertés est celle de l'Eglise, de manière à ce que son flambeau ne soit pas mis sous le boisseau ; mais dans un lieu assez élevé pour être de nouveau aperçu du Prince et du Peuple.

Quant au prince, il n'y a pas à le chercher ailleurs que dans le droit historique. C'est, dirons-nous aux idéologues en quête du principe de la souveraineté, le seul moyen de soustraire le pouvoir aux compétitions des partis pour le laisser vraiment à la nation incarnée dans une dynastie.

Et c'est, aux yeux des hommes pratiques, le point d'appui nécessaire à leurs efforts pour susciter, coordonner et mettre en œuvre toutes les énergies nationales, et conduire ainsi sûrement et avec suite le pays à son émancipation.

\* \* \*

Mais c'est le moyen-âge entier à faire revivre ! dira-t-on, à cela près que l'organisation corporative de la cité du moyen âge devrait s'étendre aujourd'hui aux campagnes, au lieu de l'organisation féodale, propre aux conditions d'alors, et qui n'y aurait plus aujourd'hui sa raison d'être.

Il y aurait bien à dire, mais ainsi même ce serait un organisme moins difficile à concevoir et à revivifier par l'esprit chrétien d'association, que l'édifice actuel ne l'est à maintenir “ sans clé de voûte et sans fondement ” (1).

(1) Le vicomte de Vogüé, lettre publiée à l'occasion des élections de 1898.

Mais, entendons-nous bien, ce n'est pas à l'ancien régime qu'il s'agit de retourner, en renonçant aux soi-disant " conquêtes de la Révolution ", car il n'avait su conserver de l'ancien édifice que la clé de voûte sans les fondements. L'ancien régime, sous son aspect révolutionnaire, le césarisme, serait au contraire la forme triomphale de la domination juive.

C'est là ce qui échappe jusqu'ici en France au soulèvement anti-sémite qui pourrait être un point de départ pour l'émancipation. Cette réaction légitime, suscitée par un homme courageux qui aura marqué ainsi sa place dans l'histoire des grands Français, cette réaction, dis-je, ne sera libératrice que si elle atteint tout d'abord l'émancipation intellectuelle, au lieu de ne se donner pour but que l'émancipation matérielle. Chasser le Juif ou lui faire rendre gorge, c'est impossible à faire légalement sous le régime des idées qu'il a introduites habilement dans la cité moderne, avant de s'y introduire lui-même et d'en prendre possession. Le déposséder révolutionnairement, ce ne serait que créer un épisode violent et stérile dans le combat entre la civilisation chrétienne et l'idée juive, qui forme la trame de l'histoire moderne.

Un Juif, puissant dialecticien, Karl Marx, a voulu dire que cette trame était fournie par la lutte des classes. Mais qu'on y regarde bien, la lutte des classes a été fomentée, exploitée par l'idée juive pour la révolution politique, comme elle l'est aujourd'hui pour la révolution sociale dans sa forme moderne, le socialisme. C'est l'idée juive qui a conduit le riche à l'exploitation du pauvre par la forme moderne de l'usure, le " capitalisme " ; le pauvre, à la haine du riche par le " prolétariat ". Aujourd'hui le masque est jeté (1) et cette composition monstrueuse de forces destinées à se heurter, le capitalisme et le prolétariat, est proclamée cyniquement l'engin scientifique dont l'explosion fatale doit pétarder ce qui reste de la société chrétienne,

C'est contre cette conjonction impie des frères ennemis, le capitalisme et le socialisme, que devraient s'unir aujourd'hui toutes les forces conservatrices qui s'inspirent encore de l'amour de la religion et de celui de la patrie. Quant aux autres, ou soi-disant telles, les pouvoirs publics, les grands corps de l'Etat, les puissantes sociétés financières, elles sont contaminées, paralysées ou désagrégées d'avance, incapables d'une action commune, et même, pour la plupart, d'aucune action propre. Elles n'ont pas plus la confiance publique qu'elles n'ont confiance en elles-mêmes. L'ennemi, ou tout au moins son influence dissolvante, a pénétré partout. On acclame encore l'armée, qui est la moins atteinte. Mais l'armée n'a pas une vie propre, elle l'emprunte à l'Etat, et quand celui-ci s'abandonne, celle-ci s'évanouit.

En vain, on a cru s'alléger, pour fuir sous la tourmente, en jetant du lest ; d'abord celui des vieilles doctrines, ensuite celui des vieilles institutions.

(1) Le Congrès socialiste de Montluçon, qui vient de proclamer l'Union socialiste internationale, s'est déclaré, sur la proposition de J. Guesde, contre l'antisémitisme, " à raison de ses origines féodales et cléricales ".

Ce lest est précisément ce qui maintenait la nef en état de flottaison ; ce qui la rendait étanche, gouvernable.

On a jeté par-dessus bord " le pilote nécessaire (2)", le Roi de droit, pour lui substituer les fantoches que peut produire le parlementarisme greffé sur la démagogie.

Cette démagogie informe, on l'a baptisée démocratie, et on lui a jeté en pâture les classes dirigeantes, au lieu de les rappeler à leur mission et de les contraindre à la remplir.

Et voici l'antisémitisme en passe de faire de la religion un facteur négligeable de l'ordre social aux prises avec la Juiverie !

Cependant que celle-ci, " das Judenthum ", mène la coalition de toutes les forces qui ont fait la révolution religieuse et la révolution politique à l'assaut des derniers remparts de la chrétienté, et prétend acculer celle-ci à une capitulation qui n'aurait qu'un lendemain : **la révolution sociale.**

LA-TOUR-DU-PIN CHAMBLY.

---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

On sait que nos missionnaires, perdus dans les immenses solitudes de l'ouest et dont les ressources sont si modiques et les besoins si pressants, sont obligés d'être à la fois missionnaires, racketteurs, hommes de peine, bûcherons, laboureurs, constructeurs, etc. Ils acquièrent à ces occupations diverses une ingéniosité qui les fait se tirer d'affaires là où d'autres qu'eux périraient. C'est ainsi que ceux de Fort Providence ont fait, l'année dernière, une récolte de blé. Or, il est bon de savoir que l'établissement se trouve à 350 milles au sud du Cercle Arctique et sous la même latitude que le Groënland méridional, soit à plus de 1,000 milles au nord de Montréal. Jamais jusque-là on n'avait récolté de blé dans une région située aussi au nord.

---

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a plu au St. Père de nommer protonotaire apostolique M. le chanoine Racicot, vicaire-général de l'archidiocèse de Montréal. Toutes nos félicitations au

(2) Lettre du comte de Chambord à M. Chesnelong, 27 octobre 1873.

distingué prélat, en qui le Souverain Pontife a ainsi récompensé de longs et brillants services rendus à la cause catholique en ce pays.

---

La *Presbyterian Review*, de Toronto, en est encore à la vieille rengaine de l'ignorance dans la province de Québec. " Depuis plus de 250 ans, " dit-elle, " le clergé catholique a eu la haute main sur l'instruction dans la province de Québec. Il y a eu peu d'immigration étrangère pour déranger l'opération de son système scolaire. Et le résultat pratique, c'est que, d'après les tableaux du recensement, c'est de la Confédération canadienne la province qui fournit la plus grande proportion d'illettrés ". Les causes de cet état de choses ont été, en ces derniers temps surtout, si péremptoirement établies, à la satisfaction de tous les esprits impartiaux, que nous n'éprouvons pas le besoin de répondre à cette remarque. Mais une pensée nous vient.

La thèse de tous nos réformateurs et celle des gens de l'école de la *Review* est que l'instruction est la grande force d'un peuple. Sans elle, un peuple est débilité, anémié. Or, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'instruction n'était pas le fort des 60,000 colons français restés dans le pays après la cession, quand à peu près tout ce qu'il y avait d'hommes supérieurs était passé en France. Et, cependant, ces 60,000 âmes, dépourvues de toute la force de l'instruction, ont résisté avec succès au despotisme militaire, au régime d'une oligarchie envahissante, à toutes les tentatives d'absorption dont on resserrait, de jour en jour, le réseau autour d'elles. Et aujourd'hui elles forment une nationalité forte et qui n'a pas envie de disparaître. Qu'est-ce donc qui les a maintenues, conservées ? Qu'est-ce qui leur a permis de grandir et de se développer sans rien laisser aux ronces du chemin, qu'on multipliait sous leurs pas, de leur fierté patriotique, de leur tempérament national, de l'énergie de leur foi ?

La *Review* et tous ceux de son école sont priés de résoudre ce problème, s'ils persistent à penser que l'influence catholique et l'action sociale du clergé catholique sont pour un peuple une cause d'affaiblissement, de mort et de ruine.

---

## AUX ETATS-UNIS

---

Avec l'approbation et sous le patronage du cardinal Gibbons, les Sœurs dominicaines du Perpétuel Rosaire ont fondé un établissement de leur ordre à Baltimore. Sept d'entre elles y sont actuellement installées. Comme son nom l'indique, cet Ordre a pour objet principal la récitation perpétuelle du rosaire. Jour et nuit, les Sœurs se relèvent, d'heure en heure, pour continuer ce chapelet sans fin devant l'autel de la Vierge. Elles chantent aussi le grand office canonique, suivant le rite dominicain, absolument comme les Pères de l'Ordre de S. Dominique.

---

D'après M. Richard R. Elliott, qui suit de près les progrès de l'Eglise catholique à Détroit, la population catholique de cette ville serait de 108,619, sur une population totale de 249,244, soit 43,5 pour 100. Ces chiffres sont un peu au-dessus de ceux fournis par les autorités ecclésiastiques.

---

Conformément aux dernières volontés de John D. O'Leary, de Louisville, Ky., le Refuge O'Leary, pour les catholiques âgés et pauvres, sera bientôt ouvert. C'est Mgr. McCloskey qui s'occupe de cette fondation. Le refuge sera sous la direction des Sœurs de Nazareth.

---

A Santiago de Cuba, le général Wood, le commandant américain, a visité quelques écoles catholiques. Il a été tellement enchanté de ce qu'il a vu qu'il dit dans son rapport : " Je dois déclarer que jamais de ma vie je n'ai vu un lot d'enfants plus heureux, plus propres, mieux habillés. Les Espagnols ayant rendu l'instruction obligatoire et gratuite, les familles des riches et des pauvres jouissent également des avantages d'une instruction gratuite. Dans l'école des garçons, j'ai été surpris de trouver un musée d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie et tous les appareils nécessaires à l'enseignement élémentaire des sciences naturelles. Quant aux élèves, ils peuvent subir avantageusement la comparaison avec ceux d'une école du même genre dans n'importe quelle partie du monde, en fait de manières, d'habillement et de vive intelligence."

Bah ! cela n'empêchera pas la calomnie maçonnique de circuler, que la catholique Espagne est le pays par excellence de l'ignorance et de l'obscurantisme,

---

Les missions catholiques aux Etats-Unis ont sous leur charge 74,265 sauvages catholiques et 144,616 nègres catholiques. C'est un lourd fardeau.

---

Le baron de Herteling, président général du Congrès scientifique international catholique, a informé le R. P. Zahm, président de la section américaine, que la prochaine réunion du Congrès aura lieu à Munich en août 1900.

---

On mande de Washington, en date du 16 mars courant :

Par bref pontifical reçu par le délégué apostolique, Monseigneur Joseph Stephan a été élevé à la dignité de Protonotaire Apostolique, la plus haute dignité honorifique accordée à un prêtre catholique hors de la ville de Rome. Le Saint-Père a conféré cette dignité à Monseigneur Stephan pour reconnaître son zèle pour la conversion des indiens des Etats-Unis à la foi catholique. Pendant de longues années, Monseigneur Stephan a été chef du bureau catholique des indiens, en cette ville. Il est lui-même missionnaire des sauvages, ayant pendant un grand nombre d'années évangélisé les tribus indiennes. Pendant la guerre de sécession, il servait comme aumônier militaire.

---

## AUTRES PAYS

---

ITALIE.—Les nouvelles concernant la santé du Pape continuent à être assez bonnes.

—On sait quel intérêt profond Léon XIII porte à tout ce qui concerne le Tiers-Ordre. Il ne manque jamais de le recommander et il le considère comme le plus puissant instrument de réforme sociale. Nous trouvons une preuve nouvelle de cet intérêt dans une lettre que vient d'écrire au R. P. Jules, commissaire général du Tiers-Ordre franciscain en France, M. Léon Harmel, le grand industriel chrétien. M. Harmel relate une audience à lui accordée par le Souverain Pontife :

• Dans notre audience particulière du 22 février, nous n'avons

pas manqué de parler au Saint-Père du Tiers-Ordre et des progrès qui se sont réalisés en France, grâce à votre concours, aiusi qu'à celui des "Frères Mineurs". Le Saint-Père nous a rappelé le plaisir qu'il avait eu à vous voir; Il a loué votre zèle. Sa Sainteté désire vivement qu'une action générale soumise à une direction amène les Fraternités à se connaître, à correspondre ensemble, à se rendre des services mutuels, à propager les bons exemples et les bonnes idées, par suite à exciter l'émulation.

Les Frères Mineurs ont là une mission magnifique s'ils veulent correspondre au désir ardent du Saint-Père.

Léon XIII, comme il ne cesse de le répéter, attend la rénovation sociale de cette efflorescence du Tiers-Ordre. Il recommande surtout que l'action sociale soit jointe à l'action chrétienne. Je lui ai cité des Fraternités d'hommes qui ont fondé des institutions de toutes sortes pour l'instruction et le bien des ouvriers.

Le Pape m'en a exprimé sa vive satisfaction.

—On dit qu'au prochain consistoire Dom Hillebrandt, comte de Hemptinne, abbé-primat de l'Ordre des Bénédictins, sera fait cardinal.

Dom Hillebrandt est un ancien capitaine aux zouaves pontificaux.

—Un grand pèlerinage français à Rome aura lieu du 20 au 26 septembre prochain, sous la présidence d'honneur de Son Eminence le cardinal Langénieux.

---

FRANCE.—Dès le lendemain de la mort de M. Félix Faure, Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a adressé à ses ouailles—ainsi que l'ont fait d'ailleurs tous les évêques de France—une lettre ordonnant des prières pour le repos de l'âme du président défunt.

Dans cette lettre, un passage est particulièrement intéressant; c'est celui qui raconte l'entrevue qu'eurent ensemble le président et le cardinal quelques heures avant la mort du premier.

Nous le citons :

---

La mort soudaine de Monsieur le président de la République a profondément ému la France entière. Elle nous a particulièrement ému. Nous nous entretenions avec lui jeudi dernier: c'était quelques heures avant sa mort. Le souvenir de ce suprême entretien ne s'effacera jamais de notre mémoire.

Je venais apporter à Monsieur le Président de la République le témoignage de l'affection paternelle que le Souverain Pontife conserve à la France, et dont j'avais de nouveau recueilli l'expression de la bouche même de l'auguste Vieillard, durant mon dernier séjour à Rome. Monsieur le Président, en m'écoutant, aima à se rappeler la haute sagesse que Léon XIII apporte dans

les relations du Saint-Siège avec les divers Etats ; les hommages que lui ont rendus plus d'une fois les nations, mêmes séparées de l'Eglise. Notre pensée s'élevait pour ainsi dire d'elle-même dans cet entretien, à l'intelligence de la mission providentielle que Dieu nous a donnée dans le monde. L'union qui s'est faite entre l'Eglise catholique et la nation française au baptistère de Reims semblait se révéler à nous d'une manière plus claire. Au-dessus et en dehors des compétitions politiques ou nationales, nous voyions la France poursuivre, à travers les siècles, sa mission de propagatrice de la civilisation chrétienne dont l'Eglise garde le dépôt avec l'enseignement de l'Evangile. Le souvenir des luttes excitées par les passions ou les intérêts des partis s'effaçait pour nous.

L'union qui s'est formée, depuis quelques années, entre la France et la Russie, nous apparaissait comme une des manifestations de notre mission providentielle. Ce ne fut pas sans émotion que Monsieur le Président rappelait, à l'honneur de notre pays, le sympathique accueil que lui avait fait la Russie et le caractère tout à la fois national et religieux de cet événement glorieux pour notre chère France.

L'heure s'écoulait rapidement dans cet entretien qui allait, dans quelques moments, recevoir la consécration de la mort. C'étaient les *novissima verba*, comme disaient les anciens, les paroles du dernier adieu que faisait au pays l'homme à qui Dieu en avait confié depuis quatre ans les destinées et que la Providence nous avait appelé à recueillir.

Nous oublierons aujourd'hui, N. T. C. F., les luttes, les difficultés, les contradictions qui sont inséparables de la vie des peuples ici bas, pour ne nous souvenir que des pensées qui reposent et unissent les âmes et qui demeurent attachées pour nous à cette tombe si soudainement ouverte.

Dans quelques instants, les choses du temps allaient disparaître pour le chef de l'Etat et faire place aux choses de l'éternité. Dieu voulait-il que l'âme qui était sur le point de paraître devant Lui eût une vue plus claire des destinées de son pays et des conditions qui pouvaient en assurer l'honneur et la sécurité? Il n'a pas voulu du moins que la bénédiction suprême manquât à cette âme.

La mort se disposait à frapper un de ces coups qui attestent le souverain domaine de Dieu, mais où nous reconnaissons souvent la preuve de sa miséricorde. Dans cet évanouissement subit des grandeurs humaines il faut redire avec Bossuet : *Tout est vain dans l'homme, si nous regardons ce qu'il donne au monde ; mais au contraire, tout est important si nous regardons ce qu'il doit à Dieu.* C'est la parole de foi par laquelle nous voulons conclure ce discours.

Au souvenir des prières échappées des lèvres du Président durant son agonie, de l'absolution descendue dans son âme avant qu'il eût rendu le dernier soupir, je ne pleure pas, nous ne pleurons pas, comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Nous trompons-nous, N. T. C. F., en ajoutant : L'âme française est naturellement chrétienne? L'acte religieux qui a terminé la vie du chef de l'E-



tat, rendra plus cher au peuple le souvenir de la bienveillance affable qu'il a souvent témoignée aux humbles et aux petits.

—L'*Union nationale*, l'association fondée par M. l'abbé Garnier, directeur du *Peuple Français*, a récemment tenu à Paris, un congrès régional auquel assistaient les délégués de onze départements. On s'y est occupé de la défense des intérêts catholiques et de toutes les questions concernant l'avenir matériel et moral de la France.

Au cours de ce congrès deux grandes réunions publiques ont eu lieu, l'une sous la présidence de M. Joseph Ménard, avocat à la Cour d'Appel, et l'autre sous celle de M. Paulin Daudé, député.

—De la *Croix* :

M. Edouard Branly, l'éminent professeur de physique de l'Institut catholique de Paris, vient d'être nommé par S. S. Léon XIII, commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

C'est à M. Branly que la science est redevable de la découverte de la transmission de l'électricité à distance, sans conducteur apparent. La télégraphie sans fil n'est qu'une application de ce principe.

—Un imbécile du nom de Carnaud, député au parlement français, a proposé d'interdire l'enseignement à tous ceux qui font vœu de chasteté.

Cela paraît invraisemblable, et pourtant c'est vrai. L'étonnant est qu'on laisse circuler en liberté un monsieur dont le cerveau est aussi manifestement déséquilibré.

A la Chambre, la proposition a obtenu un succès de ridicule.

—Sur une intervention de M. Lerolle dans la discussion du budget de l'Instruction publique, le ministre a déclaré que l'on prendrait les moyens de faire respecter la neutralité scolaire, que seraient bannis de l'école les livres attaquant les pratiques ou les croyances catholiques.

—Un accueil enthousiaste a été fait à Paris à l'abbé Pérosi, dont le plus récent oratorio, la *Résurrection du Christ*, a été présenté il y a quelques jours au public français.

On dit que cet oratorio sera prochainement exécuté dans les principales villes d'Europe.

—On annonce que l'œuvre tentée par le comité chargé d'assurer la participation des œuvres catholiques, à l'exposition de 1900 sera certainement couronnée d'un grand succès.

AUTRICHE.—L'organe officiel du gouvernement autrichien annonce que l'on va expulser les pasteurs étrangers qui prennent part à la campagne politico-religieuse que nous avons déjà signalée et dont le mot d'ordre est : *Séparons-nous de Rome!*

D'un autre côté, nous voyons qu'une assemblée enthousiaste a été tenue à Vienne et qu'on y a protesté avec énergie contre les menées de Wolf, Schoenerer et autres.

HONGRIE.—En Hongrie, le cabinet Banffy vient de faire place à un cabinet présidé par M. Koloiman de Szell. Il semble qu'au point de vue catholique, nous ayons à nous réjouir de ce changement. Bien qu'appartenant comme son prédécesseur au parti libéral, M. de Szell, dit-on, " pratiquera une politique moins exclusive, plus large et vraiment libérale, n'ayant rien de l'esprit sectaire et intolérant des Weckerlé et des Banffy (L. Iribarnegaray dans l'*Univers*)." " M. Banffy, dit la *Vie catholique*, était l'incarnation brutale du magyarisme sectaire. C'est lui, on le sait, qui a rudoyé la Couronne, les évêques, le patriciat et les catholiques lors des lois antireligieuses; c'est lui qui a attaqué le cardinal Agliardi, alors nonce à Vienne, et provoqué la démission du comte Kalnocky, le loyal gentilhomme et le catholique sûr : qui, enfin, a orienté toute la politique hongroise vers l'anti-clericalisme et le "libéralisme" sectaire."

M. de Banffy est calviniste ; M. de Szell est catholique.

TUNISIE.—Dans le magnifique discours qu'il a prononcé dans la basilique de Saint-Louis de Carthage pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'illustre cardinal Lavigerie, l'éminent évêque d'Autun, S. E. le cardinal Perraud, a eu sur la campagne anti-esclavagiste une page de la plus haute éloquence. Nous en extrayons un passage qui dit l'œuvre accomplie par les Pères Blancs.

L'orateur venait de constater que plus les hommes compétents scrutent ce problème de l'esclavage africain, " plus ils sont convaincus de deux vérités qui se corroborent et se démontrent l'une l'autre avec une irrésistible évidence", et il ajoutait :

La première est que la persistance et même l'extension de l'esclavage au sein des tribus nègres sont principalement dues à l'action du mahométisme.

La seconde, qui découle de la première, est que l'unique moyen de travailler efficacement à la destruction de l'esclavage,

c'est d'opposer à l'influence néfaste, oppressive, meurtrière du Koran, l'influence bienfaisante, civilisatrice et libératrice de l'Evangile.

D'où il résulte que les agents les plus actifs de la croisade antiesclavagiste sont les apôtres chargés par l'Eglise de réaliser parmi les populations païennes de l'Afrique, et à leur profit, la parole du Sauveur : " Vous connaîtrez la vérité et la vérité vous délivrera, *cognoscetis veritatem et veritas liberabit vos* (1)".

Cette corrélation n'avait pas échappé au regard scrutateur du cardinal. En bon logicien, il avait commencé par s'attaquer à la cause du mal avant de chercher à en combattre les désastreuses conséquences. Voilà pourquoi, en 1878, il jetait les fondements d'une Société de Missionnaires, exclusivement vouée par lui à l'évangélisation de l'Afrique, et qui, inviolablement fidèle à la pensée initiale de son fondateur, n'a pas cessé dans le cours de ces vingt années, de travailler avec un admirable courage, la plus héroïque et persévérante abnégation, à l'instruction religieuse et à la libération des populations nègres.

Depuis les montagnes de la Kabylie où ils ont débuté dans les conditions les plus modestes, jusque par delà le Sahara et le Soudan, où ils ont plus d'une fois semé de leurs ossements blanchis les sables du désert et les sentiers inexplorés des profondes et ténébreuses forêts, jusqu'à ces régions des lacs de l'Afrique équatoriale où leurs prédications bénies de Dieu ont enfanté des chrétiens à l'Eglise militante de la terre, des saints et des martyrs à la cité triomphante du ciel, ces messagers de lumière et de paix, comme les messagers rapides dont parle Isaïe, ont couru en toute hâte vers des populations déshéritées ou écrasées, *Ite, angeli veloces, ad gentem expectantem et conculcatam* (2). Ils ont exercé et ils exercent tous les jours parmi elles le ministère d'une double miséricorde. Ils brisent les fers des malheureux esclaves et ils délivrent d'une captivité plus redoutable les âmes prisonnières des plus grossières erreurs (3).

Ils étaient trois pour commencer. Ils sont maintenant plus de six cents. Ils évangélisent le quart de l'immense continent noir. Ils y ont sept vicariats apostoliques, gouvernés par des évêques sortis de leurs rangs, sans compter celui qui est à la tête de leur Société comme Supérieur général (4), et en qui je salue, avec un affectueux respect, le très digne héritier du cardinal qui bénéficie là-haut de tout le bien dont ils sont les intrépides ouvriers, *opera illorum sequuntur illos*.

(1) Joann., VIII, 32.

(2) Is. XVIII, 2.

(3) *Ut aperires oculos eorum et educeres de conclusione vincitum, de domo carceris sedentes in tenebris, (Is., XLII, 7) ut diceres his qui vinceti sunt : exite, et his qui in tenebris sunt : revelamini.* (Id., XLIX, 9.)

(4) Mgr Livinhac.

VÉNÉZUÉLA.—La dernière livraison du *Bulletin salésien* nous apporte le texte de deux lettres adressées en juin et juillet derniers au supérieur général des Salésiens par l'un des missionnaires de son ordre, Don Félix-André Bergeretti, alors à Valencia, Vénézuéla.

Une effroyable épidémie de variole sévissait en ce moment dans cette ville et Don Bergeretti s'était enfermé avec les malades dans le lazaret construit spécialement pour les abriter. La description que donne de cet asile de douleurs l'héroïque religieux fait frémir, et n'eût été la présence consolante de la religion, l'on aurait pu s'y croire en enfer. Mais rien ne rebute le prêtre et les religieuses qui sont les mêmes sous tous les climats. A Vienne récemment, lors de l'apparition de la peste, les prêtres se sont offerts à aller administrer les mourants ; à Valencia ils ont fait de même. Comme à Vienne encore, des religieuses se sont enfermées avec les victimes de l'effroyable fléau. Il n'est pas de mots qui puissent traduire la grandeur d'un pareil dévouement, et ces religieuses et ces prêtres appartiennent vraiment à l'élite de l'humanité.

Don Bergeretti, parlant de cette épidémie et de la guerre-civile qui sévissait en même temps au Vénézuéla, fait de graves réflexions :

La funeste origine de tant de cruelles calamités publiques, qui affligent ce peuple, ne doit pas se chercher ailleurs que dans l'offense de Dieu, et, pour préciser davantage, dans l'absence de toute morale. Ce genre de péché est, aujourd'hui comme toujours, celui de tous les dérèglements qui vaut à la terre ses châtements. les plus rigoureux et les plus exemplaires.

.....

Il serait oiseux de chercher les causes de tant de maux : la marée montante des crimes inouis en tous genres, des homicides et des suicides, de tous les genres d'immoralité, l'ignorance en matière religieuse, tout cela l'explique suffisamment. Le libéralisme, avec ses lois contre le mariage catholique, avec le divorce, avec les concordats qui visent à annuler l'influence du Pape sur les populations, en sont des preuves assez éloquentes. Mais quand ils s'apprêteront à faire résonner leurs cris de victoire, Dieu, par un acte de sa volonté couronnée, est à même de faire rentrer ses ennemis dans l'abîme des ténèbres. Ces exhalaisons impures, ce vent d'irréligion qui dessèche les âmes, ce courant de haine et d'injustice arrivent jusqu'à son trône : pour en purifier la terre, il déchaine contre elle ses plus terribles fléaux.